

Lundi 22 mai 2023

Région Auvergne-Rhône-Alpes : réaction des artistes et soutien exceptionnel de l'Adami

Les artistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont ces derniers jours très largement alerté l'Adami de la situation politique et culturelle de leur région.

Les baisses de financement, brutales et sans prévenance, décidées par le Conseil régional à plusieurs événements culturels et compagnies artistiques portent un coup très inquiétant à l'emploi des artistes et à la vitalité artistique du territoire.

La culture est une nouvelle fois au centre d'un jeu politique, servant de prétexte à certains responsables politiques pour exprimer leur vision personnelle du monde et tenter de démontrer ce qui serait accessoire et essentiel. Il est pourtant utile de rappeler que par définition la culture est ce qui fait le liant d'une société.

La liberté de création est sacrée. Elle a par ailleurs été inscrite comme notion fondamentale dans la loi Liberté de création de 2016. Les artistes ne sauraient accepter que le pouvoir politique leur impose la moindre pensée, geste, mouvement, expression.

En conséquence, malgré son volume financier infiniment moindre que la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Adami, partenaire du Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand, une des manifestations les plus durement touchées, a décidé de lui octroyer une aide financière exceptionnelle de 20 000€.

Par ailleurs, l'Adami est scandalisée par la suppression de la subvention à Joris Mathieu. Plus que la liberté de création, c'est la liberté d'expression et d'opinion qui est attaquée. Un fait du prince, assumé, qui doit alerter l'ensemble des pouvoirs publics sur la situation en Auvergne-Rhône-Alpes. L'Adami met l'ensemble de ses services et de ses aides à la disposition de Joris Mathieu.

Contact presse

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94



Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr

Société de services aux artistes-interprètes : gestion des droits, défense des intérêts, aide financière aux projets et accompagnement de carrière.

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO) »), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous